



12 Avenue Armand Daney
34660 Cournonterral
Tel : 04 67 85 00 11
Site : www.ville-cournonterral.fr

DECISION DU MAIRE n°2024/11

MAPA – ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC D'ASSURANCES

Le Maire de Cournonterral :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,
Vu la délibération du conseil municipal du 27 mars 2024 n°D2024-19, accordant au Maire de la Commune, pour la durée de son mandat, délégation de pouvoir, en application des articles du CGCT susnommés,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2123-1 relatif aux marchés passés en procédure adaptée,
Considérant la nécessité pour la commune d'être assisté pour réaliser le marché public d'assurances pour la période 2025-2030,
Considérant l'offre de RISK PARTENAIRES qui répond parfaitement aux besoins de la Commune,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure avec la société RISK PARTENAIRES, sise Centre Saint Michel – BP 80048 – 54203 TOUL, un marché passé en procédure adaptée pour assister la Commune dans la passation de son marché public d'assurances pour un montant de 2940 € TTC et pour les missions suivantes :

- Responsabilité civile et risques annexes
- Protection fonctionnelle des agents et des élus
- Protection juridique
- Flotte automobile, auto-mission et bris de machines
- Dommages aux biens, bris de matériels informatiques, bureautique et matériels divers
- Multirisques expositions temporaires et/ou permanentes
- Cyber-risques

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Fait à Cournonterral, le 11/06/2024



Le Maire

William ARS